

L'environnement s'implante sur les Zones d'Activités

Le Parc accompagne les collectivités pour concilier le développement économique et la protection de l'environnement à l'échelle d'une Zone d'Activités.

Une expérience est actuellement menée en partenariat avec la ville du Trait sur la Zone d'Activités du Malaquis.

Le Parc souhaite que cette démarche puisse s'élargir à d'autres Zones d'Activités du territoire.

Pour en savoir plus : Un numéro spécial Zones d'Activités "Lettre Performance Environnement" verra le jour au cours du dernier trimestre 2004.

Contact : Vincent TARCOZ 02 35 37 23 16

Journée Thématique "Management environnemental - Evolutions de la norme ISO 14001"

Une journée d'information sur la révision de la norme ISO 14001 est proposée à la Maison du Parc (Notre Dame de Bliquetuit) le **23 septembre prochain**. Cette réunion, à l'initiative de l'AFAQ (organisme certificateur français), présentera la nouvelle norme ainsi que les écarts les plus fréquemment rencontrés lors des audits de certification.

Vous souhaitez des informations sur le Document unique de prévention des risques professionnels...

Contactez la Chambre de Métiers de Seine Maritime,
Bruno LUMIERE au 0 820 20 76 76

Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande

Maison du Parc
BP 13
76940 Notre-Dame-de-Bliquetuit
Tél. 02 35 37 23 16
Fax 02 35 37 39 70

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Hubert Saint
REALISATION : Equipe du Parc
MISE EN PAGE : Le Zebre
CREDIT PHOTO : Coll. PNRBSN (Carine MARY), CAPEB.
IMPRESSION : IMPRIMERIE YVETOTASE
Tirage en 1 000 exemplaires
Juillet 2004
ISSN : 1629-3134

Les opérations collectives

Le principe est d'**organiser, en concertation avec les professionnels concernés, la collecte des déchets dangereux des artisans et petites entreprises** de la région Haute-Normandie. L'objectif est de pouvoir rationaliser les coûts liés au stockage, à la collecte et au traitement. Il est aussi de permettre aux professionnels de valoriser leur éco-citoyenneté auprès de leur clientèle en bénéficiant d'un kit gratuit de communication. Parallèlement, il s'agit d'**informer** sur la mise en conformité réglementaire et d'**aider au montage de dossiers de subvention** pour la réalisation de travaux, voire l'acquisition de matériels spécifiques.



Eco Relais Peinture (CAPEB)

Collecte des déchets dangereux des artisans et entrepreneurs peintres du Bâtiment (pots vides et pleins de peinture, colle et solvant ainsi que les gants, pinceaux, rouleaux souillés par ces produits). Cette action soutenue par l'ADEME et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie permet aux artisans peintres de déposer les déchets toxiques dans 5 points de collecte chez les négoce partenaires sans obligation d'achat. Les professionnels peuvent ensuite valoriser leur démarche auprès des clients grâce aux autocollants et aux fiches d'accompagnement des devis. A ce jour, 6,8 tonnes ont été collectées.

Pressing Propre

(Chambre Régionale des Métiers)

Collecte des boues de perchloroéthylène et cartouches de filtration issus des activités issues de l'entretien des textiles.
Action prévue au 2^{ème} semestre 2004.

reflexnature

Réflex'Nature

(Chambre Régionale des Métiers)

Collecte des chimies usagées (révélateurs, fixateurs et bains de blanchiment) des Photographes et Minilabistes de la région Haute-Normandie. Des enquêtes et réunions d'informations ont déjà eu lieu. Les photographes intéressés peuvent d'ores et déjà bénéficier d'un pré-diagnostic confidentiel et gratuit pour connaître le plan d'actions à mettre en œuvre.

Téléchargez le guide "Effluents photographiques, guide de mise en conformité" sur : www.federation-image.fr/public/publications.html

Imprim'Vert

(Chambre Régionale des Métiers)

L'action prévue début 2005 permettra de collecter les déchets d'imprimerie : d'emballage et récipients (bidons, boîtes d'encre, cartouches ...) ayant contenu des produits étiquetés matières dangereuses chiffons souillés, toner pour imprimante, fixateurs argentiques, mélanges eau/solvants, aérosols,...



Relais Vert Auto

(Chambre Régionale des Métiers)

Collecte des déchets de l'Automobile (huiles usagées, batteries, boues de peinture, solvants, ferraille, pneus,...). Actions engagées en 2002, actuellement 40 garages hauts-normands ont pu en bénéficier et ont obtenu la signalétique Relais Vert Auto.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter :

Le Parc Naturel des Boucles de la Seine Normande (Chargé de Mission Eco Développement).
Tél. 02 35 37 23 16

La Chambre Régionale des Métiers de Haute-Normandie (Jean-Pierre KOLTALO - Chargé de Mission Environnement).
Tél. 02 32 18 06 40

La CAPEB Haute-Normandie (Patrick LEFEU - Chargé de Mission Environnement).
Tél. 02 32 23 50 63

Performance Environnement

Bulletin de liaison à destination des acteurs économiques

Vers un
développement
durable.

Sommaire

INTERVIEW

L'accueil des déchets
des artisans
en déchèterie

..... page 2



L'ACTUALITÉ DU PARC

..... page 2

DOSSIER

La gestion
des DTQD
par les artisans

..... page 3



ACTUALITÉS

Les opérations
collectives

..... page 4



du Contrat Rural des Boucles de la Seine Normande
Spécial volet
Artisanat

n° 12 - Juillet 2004

Editorial

**Artisans...
aussi de votre environnement !**

Si l'année 2003 fut marquée par la 2^{ème} édition du Concours Eco trophée avec, dans la catégorie Artisanat la récompense du Garage Caudebec Autos pour sa démarche exemplaire de gestion des déchets ; l'année 2004 reconduit et amplifie le programme d'aides à la prise en compte de l'environnement engagé par le Parc via son volet "Artisanat et petites entreprises" du Contrat Rural.

Même si toute entreprise artisanale est susceptible de bénéficier de ces actions, les secteurs de la Photographie, de la Blanchisserie, de l'imprimerie et du Bâtiment (peintres) sont particulièrement ciblés cette année du fait d'animations spécifiques et d'aides financières attractives limitées dans le temps. Elles concernent notamment la gestion conforme des déchets toxiques, véritable enjeu environnemental et économique pour

ces professionnels. Ainsi, il est fortement conseillé aux entreprises intéressées de ne pas attendre pour engager une démarche environnementale.

Artisans, chefs d'entreprises, ce numéro spécial volet Artisanat a été conçu pour vous présenter les actions proposées par le Parc et ses partenaires et pour vous aider à vous y engager sans plus tarder.

Il fait également le point sur la gestion des Déchets Toxiques en Quantités Dispersées (DTQD) dans les entreprises artisanales.

Hubert Saint
Président du Parc Naturel
Régional des Boucles
de la Seine Normande

Lettre réalisée avec le concours financier de :





Le Parc a 30 ans

"Pour célébrer dignement son trentième anniversaire (1974 - 2004), le PNR des Boucles de la Seine Normande invite ses habitants à Jumièges les 11 et 12 septembre 2004.

Concert des écoles de musique, théâtre de rue avec le Cercle de la Litote (rencontre entre le réel et l'imaginaire), présentation technique du Service d'Information Géographique, concert de Jazz le soir et d'autres activités, le tout dans une ambiance rendue déjà festive par la célébration des 15 ans de la journée de la randonnée (piétons, vttistes, équipages et cavaliers...).

Bref un instant à ne pas manquer et à marquer d'une croix bien visible sur votre calendrier !"

Le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande récompensé à l'occasion de la journée mondiale de l'Eau !

Le 22 mars 2004 dans le cadre des Trophées de l'Eau, concours organisé par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le Parc a reçu une mention spéciale (catégorie "Initiatives collectives ou territoriales") pour la mise en œuvre du Contrat Rural, projet commun de gestion globale et durable de l'Eau sur un territoire cohérent par rapport cette ressource.

Eco trophée 2003... 3 entreprises primées dans le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande

Le 20 novembre 2003 a eu lieu à Jumièges la remise des prix du concours "Eco Trophée 2003" du Parc, présidée par Madame Tokia SAIFI, secrétaire d'Etat au Développement Durable. Organisé par le Parc avec ses partenaires, ce concours récompense les entreprises industrielles, artisanales et agricoles du territoire menant des réalisations exemplaires en matière d'environnement. Le jury du concours a récompensé trois lauréats et a attribué un prix spécial :

- **Catégorie Industrie :** le lauréat est l'entreprise **Flexifrance**, au Trait (Seine-Maritime)
- **Catégorie artisanat :** c'est le garage **Caudebec Autos**, à Caudebec-en-Caux (Seine-Maritime)
- **Catégorie agriculture :** l'exploitation **l'Ecurie du Val Loyer**, à St Sulpice-de-Grimbouville (dans l'Eure). Le jury a par ailleurs souhaité décerner un prix spécial à **Frédéric Durand**, de Bardouville (Seine-Maritime).

Interview

L'accès des artisans en déchèterie

Située sur la commune de Trouville-la-Haule, la déchèterie de la Communauté de Communes de Quillebeuf-sur-Seine, ouverte depuis septembre 2003, accepte les déchets des artisans.

Sylvain MARC, technicien chargé de l'exploitation de la déchèterie témoigne...



Performance Environnement : Quelles ont été vos motivations pour l'accueil des déchets des artisans ?

S. MARC : Nous avons tout d'abord répondu à un besoin des particuliers du canton de Quillebeuf-sur-Seine. Lors de la conception de l'installation, nous nous sommes rendu compte que l'accueil des déchets des artisans n'engendrait pas d'investissements supplémentaires importants. Seule une benne de réserve pour les déchets verts ou les encombrants a été ajoutée. De plus, permettre l'accès à la déchèterie est un moyen de limiter les mauvaises pratiques (dépôts sauvages, rejets à l'égout,..) du fait de circuits de collecte et de traitement souvent mal adaptés et trop onéreux.

Performance Environnement : Quelles sont les conditions d'accès pour les artisans ?

S. MARC : Les horaires d'ouvertures sont les mêmes que pour les particuliers, excepté le week-end où la déchèterie leur est fermée. Seuls les artisans dont le siège social est situé sur l'une des 14 communes du canton ainsi que les artisans y réalisant des travaux (après en avoir fait la demande à la Communauté de Communes) sont acceptés.

Performance Environnement : Quels types de déchets acceptez-vous ?

S. MARC : les déchets des artisans sont essentiellement les gravats inertes, les déchets verts, les encombrants, les objets métalliques et les déchets dangereux assimilables aux déchets ménagers spéciaux (batteries, piles, pots de peintures, phytosanitaires,...).

Performance Environnement : Ce service est-il payant ?

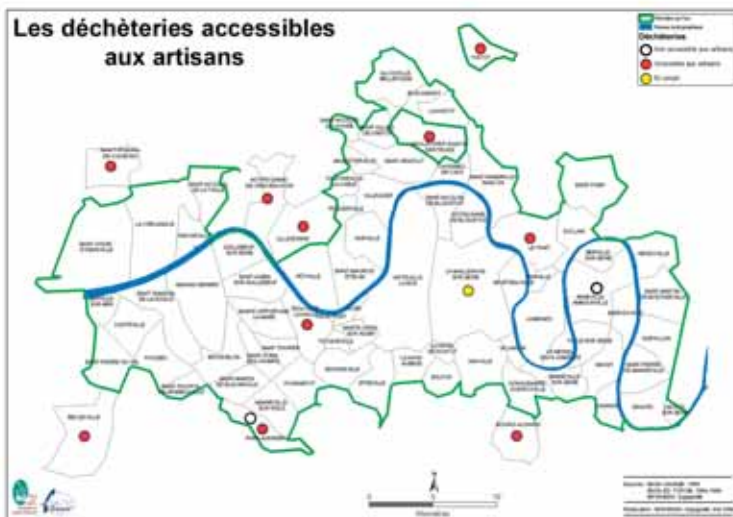
S. MARC : Les artisans, paient en fonction des quantités. Un maximum de 3 m³ par passage est fixé afin de ne pas saturer les bennes. Les tarifs intègrent les coûts de collecte, de transport et de traitement. Les artisans ne supportent donc que les coûts supplémentaires de fonctionnement liés à l'élimination de leurs déchets et non les coûts d'investissement de la déchèterie. A titre d'exemple, 1 m³ de gravats est facturé 13 Euros, 1 kg de déchets dangereux 0,80 Euros.

Performance Environnement : Quelle aide vous a apportée le Contrat Rural des Boucles de la Seine Normande ?

S. MARC : le Parc nous a aidé à monter un dossier de demande d'aides pour l'acquisition d'un local à Déchets Ménagers Spéciaux. Nous avons bénéficié d'une subvention de 50%. D'autre part, nous travaillons avec un centre de traitement (TRIADIS) conventionné par l'Agence de l'Eau, ce qui nous permet une prise en charge de 50 % du coût de traitement.

Performance Environnement : Comment avez-vous communiqué auprès des artisans ?

S. MARC : Dès l'ouverture, nous avons diffusé à tous les habitants du canton une plaquette d'information. Nous avons également utilisé les journaux locaux et les points d'apport volontaire pour en parler. Une communication plus directe aux artisans a été réalisée fin 2003 à Trouville-la-Haule via une réunion d'information co-animée par le Parc et la Chambre des Métiers de l'Eure concernant la problématique des déchets des artisans.





Gestion des DTQD

La gestion conforme des Déchets Toxiques en Quantités Dispersées constitue un enjeu important de prise en compte de l'environnement pour les artisans et petites entreprises.

Mais qu'entend-t-on par DTQD ?

Les DTQD ne constituent pas une catégorie réglementaire spécifique. Ils sont soit assimilés aux Déchets Industriels Spéciaux (DIS) quand issus d'un procédé industriel ou produit fini, soit assimilés aux Déchets Ménagers Spéciaux (DMS).

Ils contiennent des éléments polluants en plus ou moins grande concentration et doivent faire l'objet de traitements dans des centres spécialisés en fonction de leur nature. Ils présentent la particularité d'être dispersés, c'est-à-dire produits de façon sporadique et semi-concentrée (répartis de façon ponctuelle sur une aire géographique, liée à la production des commerçants, artisans et petites entreprises).



Schématiquement, pour les artisans et petites entreprises, on peut citer à titre d'exemple :

- *L'Imprimerie : solvants, résidus d'encre, absorbants souillés,...*
- *Les laboratoires photographiques : révélateurs et fixateurs usagés,*
- *Les pressings/blanchisseries : culots de filtration des solvants,...*
- *La réparation automobile : batteries, huiles usagées, absorbants souillés,...*
- *Le Bâtiment : peintures, solvants,...*

Que dit la Loi ?

Les DTQD, au titre de déchets spéciaux, sont principalement régis par les lois modifiées du 15/07/75, du 13/07/1992 et leurs décrets d'application, généraux ou spécifiques (huiles usagées, piles et accumulateurs, ...).

Du fait de leur caractère potentiellement polluant, ils doivent être stockés dans des conditions strictes et éliminés par des prestataires agréés dans des centres spécialisés.

Quelle problématique ?

La production éparse des DTQD (quantité, typologie, aire géographique) rend difficile la mise en place de circuits de collecte et de traitement économiquement viables pour les producteurs de ces déchets

Gestion non conforme des DTQD

Mélange avec les ordures ménagères ou les Déchets Industriels Banals (DIB)

Rejet dans les égouts

Rejet dans le milieu naturel

• *Pollutions du milieu naturel*

• *Difficultés de gestion des actions et équipements mis en place (collecte sélective, pollution des réseaux d'eaux, de la station d'épuration, ...)*

Quelles solutions ?

Le volet Artisanat du Contrat Rural des Boucles de la Seine Normande.

Selon les modalités actuelles du Contrat Rural, le Parc et les Chambres de Métiers proposent des aides :

- Information et formation (actions collectives),
- Réalisation d'un pré-diagnostic environnemental (état des lieux confidentiel permettant à l'entreprise de bénéficier de recommandations pratiques faites à partir de ses points forts et à améliorer),
- Montage de dossier(s) de demande de subvention pour la mise en place d'actions correctives de mise en conformité (assainissement, mise sur rétention de déchets toxiques, aménagement de locaux de stockage de déchets spéciaux).

L'accès en déchèteries publiques et/ou privées

Peu nombreuses il y a 10 ans, les déchèteries sont devenues des équipements de proximité de plus en plus fréquentés. D'abord exclusivement destinées à la collecte des déchets des particuliers, certaines répondent aujourd'hui à un besoin en acceptant les déchets des artisans et petites entreprises.

Ce service, adapté aux producteurs occasionnels, est proposé sous la forme d'un accès payant selon des modalités propres à chaque gestionnaire.

(Témoignage de M. MARC gestionnaire de la déchèterie de Trouville-la-Haute (Communauté de Communes de Quillebeuf-sur-Seine (Eure)).

De manière complémentaire, **opérations collectives*** (détail p. 4) **proposées par les Chambres des Métiers et la CAPEB (en partenariat avec le Parc Naturel, l'AESN et l'ADEME)** permettant de faciliter les collectes des déchets toxiques et la promotion des entreprises :

- **"Réflex'Nature"** pour les professionnels de la Photographie,
- **"Pressing Propre"** pour les professionnels de l'entretien des textiles,
- **"Relais Vert Autos"** pour le secteur de l'Automobile,
- **"Eco Relais Peinture"** pour les professionnels de la peinture en bâtiment.